Transcript du Livestream : Présentation du paquet de mesures de soutien pour les ménages et les entreprises (31.03.2022)

# Intervenants

* Franz Fayot, ministre de l’Économie
* Yuriko Backes, ministre des Finances
* Serge Allegrezza, directeur du STATEC
* Pascale Toussing, directeur de l’Administration des contributions directe
* Journalistes

# Transcript

[Yuriko Backes]

Bon après-midi.

Merci de votre présence aujourd'hui.

Vous voyez le panel est vraiment homme-femme, mêmes proportions.

Un peu mieux qu’auparavant.

Le pacte de solidarité a été décidée aujourd'hui.

C'est important d'insister sur la raison pourquoi le gouvernement a convenu une tripartite et pourquoi il était important d'agir.

On était en train, on espérait sortir de la crise, de voir la fin du tunnel et puis on s'est retrouvé dans une situation de guerre.

La Russie a attaqué l’Ukraine, ce qui a changé la situation de manière fondamentale, ce qui a un impact sur l'environnement, sur l'économie mondiale.

Cela amène une imprévisibilité qui est un vrai problème.

Donc le taux a été révisé par le bas. Les prix à l'énergie, ainsi que l'inflation ont sauté à un niveau qu'on ne connaissait plus depuis longtemps.

En d'autres termes : nous nous trouvons dans une situation de crise économique et il est prématuré à l'heure actuelle de dire dans quelle direction cela ira et combien de temps cela durera.

Qu'est-ce qui nous importait aujourd'hui pendant la tripartite ?

D'abord de garantir l'emploi - c'est très important.

Deuxièmement : d'assurer le pouvoir d'achat des personnes, surtout ceux qui se trouvent en bas de l'échelle sociale et faire en sorte de donner de la confiance et de la prévisibilité aux salariés.

Par rapport à l'étranger, il est très important de donner le message que Luxembourg est un État sur lequel les entreprises, tant que les salariés, peuvent compter quand la situation empire, quand nous sommes en situation de crise.

Je pense que cet accord a donné un signal important au-delà de ce que nous faisons concrètement pour les salariés, pour les citoyens et les entreprises.

La réponse est le pacte de solidarité.

C'est un paquet très équilibré Je veux dire clairement que nous connaissons l'index.

La tranche indiciaire de l'avril va tomber.

Les entreprises reçoivent une certaine prévisibilité.

En 2022/2023, il y aura une tranche indiciaire par an.

Celle qui est prévue pour le mois d'août sera reporté à avril de l'année prochaine.

Les entreprises qui utilisent beaucoup d'énergie, qui sont impactés dans une grande mesure, auront des aides concrètes.

Pour les personnes qui ont une perte de pouvoir d'achat, sur ce rapport de huit mois, et aussi due à l'impact de l'impôt CO2, ce sera compensée, même surcompensée.

Le Premier ministre l'a déjà dit, a donné un aperçu du débat à la Chambre sur le paquet de mesures et, moi, je veux profiter de l'occasion pour vous donner des détails sur les aspects, notamment les aspects financiers.

Je veux vous informer par rapport à trois points.

D'abord le nouveau crédit d'impôt énergie.

Deuxièmement : la réduction de 7,5 cents au litre du diesel et du mazout et troisièmement faire une référence aux nouvelles garanties pour les prêts bancaires.

Monsieur le ministre Fayot vous donnera ensuite des détails sur les aides aux entreprises et je suis ravi que madame Toussing et monsieur Allegrezza sont également ici et je veux les remercier, ainsi que leurs équipes, pour le travail fourni.

C'était de très, très longues journées, des nuits courtes, beaucoup de travail a été fourni et pour faire les statistiques du Statec - donc c'est ça la base pour tout ce que nous faisons - beaucoup de travail a été fait et merci encore à vos équipes, monsieur Allegrezza, et l'équipe de madame Toussing, qui nous a fait beaucoup de graphiques pour y arriver.

Ensuite, premièrement quelques mots concernant le nouvel impôt crédit énergie.

Pour déterminer le montant, le gouvernement a demandé au Statec de calculer exactement quelle est la perte du pouvoir d'achat.

Le Statec a fait ces calculs en toute indépendance, comme il se doit, et puis le Statec nous a dit quelle était la perte du pouvoir d'achat en moyenne par mois ou l'index ne tombe pas.

Cela représente pour un ménage 1er quintile en 2022 : 84 EUR par mois ; en 2023 : 55 EUR par mois.

Dans le 2e quintile, la perte de pouvoir d'achat en 2022 est de 76 EUR par mois, où il n'y pas d'indexe, et en 2023, pour les ménages, c'est de nouveau positif.

Tous les autres quintiles, de manière statistique, n'ont pas accusé de perte de pouvoir d'achat en 2022.

Si on tient compte de toutes les mesures, il faut le faire équitablement parce que ça correspond à la réalité et cela fait partie du paquet à part le crédit d'impôt.

Sur cette base, nous avons mis sur pied un nouveau crédit d'impôt.

Cela s'appelle le crédit d'impôt ménager. Ce nouveau crédit d'impôt est calculé par personne - c'est très important.

Quand on travaille à deux dans un ménage, alors le ménage reçoit les crédits deux fois.

D'après les calculs du Statec, c'était par ménage.

Nous avons pris ce calcul et nous l'avons répercuté sur les individus.

Donc c'est déjà une surcompensation importante et ça compte tant pour les salariés, que pour les indépendants, que pour les personnes retraitées.

Le crédit d'impôt est payé chaque mois ou l'index ne tombe pas, donc pendant les huit mois d'août 22 jusqu'à mars 2023.

Pour les salaires et pensions entre 936 euros et 44.000 euros par an, c'est le premier quintile, on reçoit 84 euros de plus par mois.

Le montant diminue pour les salaires et pensions entre 44.000 et 68.000 euros par an. Donc nous sommes dans le quintile 2.

Là, on reçoit au moins 76 euros par mois et à partir de 68.000 euros, c'est progressif jusqu'à 0 euros par mois.

Voilà une mesure qui est vraiment une aide de manière sociale.

C'est très clair et c'est ce que le gouvernement voulait faire et c'était très important pour certains partenaires sociaux.

Les personnes qui ont le salaire minimum qualifié ou non-qualifié reçoivent par mois le même montant que celui qu'elles auraient reçu avec l'index.

En 2022 et 2023, chaque mois pour lequel l'index a été reportée, nous payons le même montant élevé, même si selon le Statec 2023 au premier quintile, il faut prévoir un montant plus faible.

On paye le crédit par personne, je l'ai dit. Même si la perte du pouvoir d'achat, d'après le Statec, se réfère toujours aux ménages.

Autrement que les 2,5% qu'on reçoit de plus par l'indexation, les montants pour le crédit d'impôt ne sont pas imposables.

Donc clairement, il s'agit ici d'une surcompensation et j'aimerais vous donner quelques exemples.

Une personne appartenant à la classe d'impôt 1, avec le salaire minimum de 2.257 euros, reçoit 42 euros de plus que s'il y avait eu l'index.

Une personne avec le salaire minium qualifié de 2.708 euros reçoit par mois, 38 euros de plus, que s'il y avait eu l'index.

Un monoparentale qui gagne 4.300 euros brut par mois, deuxième quintile, reçoit chaque mois 31 euros de plus, que s'il y avait eu l'index.

Un célibataire avec 5.125 euros par mois reçoit chaque mois 22 euros de plus, que s'il y avait eu l'index.

Une personne de classe d'impôt 1, qui gagne moins de 5.700 euros brut, reçoit un montant de compensation plus important que celui qu'elle aurait reçu par le biais de l'index.

En classe d'impôt 2, avec un revenu jusque 5.000 euros, c'est le cas.

C'est important avant tout de dire que le but du gouvernement n'a jamais été de compenser le report de l'indice.

C'est clair ce qui nous importait : c'est de compenser le pouvoir d'achat sur base du calcul du Statec.

D'où l'index n'est pas annulé, mais bien reporté.

Ensuite quelques mots concernant la remise sur les prix des produits pétroliers.

C'est une mesure comme nous la voyons également à l'étranger et qui est également revendiquée par les syndicats.

Dès que la loi correspondante sera en vigueur, jusqu'à fin juillet, l'État payera 7,5 cents du prix à la pompe.

Donc le prix va diminuer.

En conséquence, nous ne touchons pas aux accises et pas à l'impôt CO2.

Les 7,5 cents sont déduit du prix du pétrolier.

Donc c'est une réduction nette.

Une loi est créée à cet effet et qui sera mise sur la voie des instances rapidement.

La réduction sera en vigueur dès que la loi sera en vigueur.

Cela ne veut pas dire que le prix sera gelé parce que les prix vont varier avec les marchés.

Mais c'est juste, qu'il y aura 7,5 cents de moins sur le prix.

Sur un plein de 50 litres, ça fera 3,75 euros.

Pour les gens qui doivent conduire beaucoup, ils sauront l'apprécier.

Ensuite, une nouvelle garantie pour le prix bancaire suivant le modèle des garanties que l'État a déjà mis en place dans le cadre de la Covid.

Les banques connaissent le système et ce système fonctionne.

On va donc réactiver ce système afin d'aider les entreprises visées par cette mesure et ceci pour surmonter les goulots d'étranglement.

Quelques mots maintenant sur les implications pour les finances de l'État.

Par le pacte solidarité, c'est un volume global de 1,335 Milliards.

C'est presque 2% du PIB.

C'est un montant considérable.

Le nouveau crédit d'impôt énergie nous coûtera 440 millions.

Les étudiants et les bénéficiaires du REVIS parce qu'ils ne bénéficient pas du crédit d'impôt, nous les aidons d'une autre manière.

Donc les subsides aux études : on donnera 10 millions de plus et pour l'adaptation du REVIS et ainsi que pour les personnes gravement handicapées, on les soutiendra avec 4,5 millions.

La remise de 7,5 cents sur l'essence et le diesel sera valable jusque juillet et le mazout, ce sera jusqu'à la fin de l'année, pas seulement jusque juillet, et ça nous coûtera 75 millions.

La révision de la subvention loyer nous coûtera 5 millions.

La réforme de la prime e-House logement nous coûtera 2 millions et l'aide aux entreprises, monsieur Fayot précisera encore, nous coûtera 225 millions.

Voilà pour un total de plus de 760 millions.

On sera à 1% plus ou moins du PIB.

Les mesures de la table énergétique "Energiedësch", qui ont un impact direct sur le pouvoir d'achat, ça a été compris dans les statistiques du Statec.

On en avait déjà communiqué.

Là, on est à un montant de 75 millions d'euros.

Le taux calculé ensemble : on est à 830 millions.

S'y ajoutent encore jusqu'à 500 millions de garanties que l'État va prendre en charge. Je les ai mentionnés.

C'est beaucoup d'argent et, là, en tant que nouvelle ministre des Finances, ça me met dans une situation très particulière et je suis convaincu que ces fonds sont bien investis parce que l'alternative de ne rien faire, ce serait à moyen termes négatif pour nos personnes, pour notre économie, pour les entreprises, pour tout le monde cela aurait coûté de loin plus.

En même temps, je dois dire : je pense qu'il n'aurait pas été possible de faire plus.

On ne sait pas ce qui va se passer à l'avenir, quelle est la situation à l'avenir avec cette guerre.

On ne sait pas l'évolution des prix de l'énergie.

On ne sait pas où l'inflation nous mènera.

Comme déjà dit, en 2021, on avait quasi un budget équilibré pour l'État central.

Ce bon résultat avait prévu une amélioration pour 2022. Cela aurait pu l'entraîner, mais voilà la situation a changé entre temps.

Ce sont les faits et on tire le meilleur de la situation.

2022 jusqu'à présent, il y a eu un déficit 1,2 milliard d'euros, qui était prévu.

Mais je l'ai dit : la situation a changé.

Maintenant nous connaissons cette situation de guerre en Ukraine et il y a une détérioration générale de la conjoncture.

Dans cette mesure, nos recettes seront moins positives, malheureusement.

Puis les mesures du pacte solidarité s'y ajoutent. Donc en 2022, nous aurons de nouveau un déficit plus considérable, qui pourra aller vers les 2 milliards d'euros.

Il est très clair : c'est de ma responsabilité en tant que ministre des finances de faire en sorte que cette situation ne se dégrade pas et que nous gardons notre "AAA".

Pour moi et bien entendu pour personne ici, ce n'est une formalité et ce n'est pas une évidence.

Mais c'est bien le garant d'une stabilité financière de notre pays, de la confidentialité et de l'attractivité de notre pays.

C'est extrêmement important pour nous et pour le gouvernement.

Ce paquet de mesures correspond aux recommandations des organisations internationales : le FMI, l'OCDE.

Elles nous ont toutes souligné à répétition - pas seulement à nous, mais également à tous les autres pays qui en font partie - qu'il faut faire très, très attention à ce que les mesures prises sont ciblées de manière sociale et limitée dans le temps également.

Donc ce ne sont pas des mesures structurelles et voilà exactement ce que l'on propose ici, ce que l'on fait ici. On prend des mesures socialement ciblées et on limite dans le temps

Je vais m'arrêter ici et passer la parole à monsieur Fayot.

Et pour moi c'est très important ... d'entendre après monsieur Fayot ou madame Toussing par rapport aux nouveaux crédits d'impôt élargis et quand il y a des questions, on y répondra.

Et pour finir, c'est Serge Allegrezza, qui nous donnera un peu d'informations "background" parce que tout ce qui a été fait ici, c'est basé sur les informations qu'on a reçue du Statec.

C'est donc un volet très important à comprendre.

Merci.

[Franz Fayot]

Oui, bonjour de ma part.

Si en décembre de l'année passée, lors de l'avant-dernière tripartite, nous n'étions pas d'accord sur le constat d'une crise ou d'une crise économique.

À l'époque, nous étions encore plutôt dans une perspective de relance de l'économie, d'un rattrapage après la pandémie, où l'économie avait fortement souffert, mais il n'y avait quand même déjà des nuages sombres dans le ciel et aujourd'hui, dans le cadre de cette tripartite, nous avons tous partager le constat, qu'il y a effectivement des problèmes graves, qui exigent une action immédiate.

Nous voyons qu'évidemment les prix de l'énergie, qui étaient déjà élevés en septembre de l'année passée, ont encore plus explosés et il a y a des chaînes de livraison qui n'ont plus fonctionné. Les prix des matières premières augmentent et le contexte général de l'économie devient de plus en plus compliqué.

C'est un tableau qui a été dressé par les représentants de l'UEL et de la tripartite et je pense que ce constat a été partagé entre les partenaires sociaux et aussi par le gouvernement.

Maintenant, pour ne citer que deux exemples : pour l'explosion des prix de l'énergie et les prix des matières premières, nous avons vu qu'en décembre 2021, dans l'évolution des prix depuis décembre 2021, avec référence à 2019, pour le gaz, il y a eu une augmentation de 900%.

Pour l'électricité plus 800% et pour le cuivre 200%.

Ce sont des exemples de matières premières des prix qui ont explosé et il y a eu une série d'autres incidences que nous devons encore mesurer, mais ce tableau est présenté de manière relativement clair et je l'ai déjà dit : nous devons agir et pour cette raison, je suis content d'avoir eu cette tripartite.

C'était une bonne tripartite où nous avons pu mener un dialogue sérieux.

Aussi parce que nous avons partagé ce constat entre partenaires autour de la table.

C'était une longue discussion, une discussion fondamentale où nous nous sommes échangés, où nous avons pris le temps de discuter.

Même si je regrette que l'OGBL ne participe pas à cet accord, qu'il ne s'agit donc que d'un accord partiel, je suis quand même content que le modèle de la tripartite ait fait ses preuves et je voudrais remercier les partenaires, qui ont participé, dire merci à l'UEL, au LCGB, à la CGFP, qui ont fait ce qui était responsable dans l'intérêt de la population, des gens qui perdent en pouvoir d'achat et qui souffrent de plus de l'évolution des prix.

Yuriko Backes a montré des exemples de l'effet des crédits d'impôt et aussi donc pour l'économie qui passe une période turbulente.

Le paquet que nous avons négocié, le paquet de solidarité, comme le Premier ministre l'a appelé à la Chambre, ne va nullement remettre en question l'index, mais il le limite à une tranche indiciaire cette année et une tranche de l'année prochaine, en avril 2023, et si on sait que cette année, il y aurait encore une tranche, d'après les chiffres du Statec.

Si une autre tranche devait venir à échéance l'année prochaine, elle serait aussi reportée de douze mois, mais ne serait pas annulée.

C'est très important et ce qui est important encore lors de cette tripartite, c'est que tous les partenaires autour de la table, le gouvernement, l'UEL et évidemment aussi les syndicats, insistent pour cet instrument très important qu'est l'index et je suis content qu'à la Chambre aussi, il y ait eu un large consensus autour de cet accord et aussi un large respect par rapport à l'index.

L'index est et reste un instrument pour notre modèle social, de notre cohésion sociale, et je pense que c'est important et nécessaire aussi à l'heure actuelle de donner à l'économie la prévisibilité nécessaire sur deux ans pour organiser cet ajustement de l'index de manière temporaire.

Avec ce paquet de solidarité, bon, nous allons nous garder les marges nécessaires pour l'avenir.

Les représentants de l'UEL l'ont dit : nous sommes dans une période de transformation de notre économie.

Nous devons décarboniser notre économie, la numériser et ces deux transitions doivent être accompagnés par les investissements qui s'imposent, avec les cofinancements que nous devons assurer, des co-financements publics.

Nous le faisons au ministère de l'Économie et aussi au ministère des Finances et c'est important que ce paquet de solidarité nous donne les marges de manœuvre nécessaires pour continuer à accorder des aides pour la décarbonisation et aussi pour construire de nouveaux secteurs dans l'espace ou pour dans d'autres secteurs technologiques que nous pouvons encore développer.

Je trouve que c'est bon que ce paquet de solidarité se présente du point de vue budgétaire de manière à ce que nous ne devions pas rapidement avoir recours à un nouveau paquet d'avenir ou un paquet d'économies.

Je voudrais brièvement parler des différentes mesures en faveur des entreprises pour le paquet de solidarité.

Donc d'un côté il s'agit de mesures, qui aident les entreprises, qui souffrent des suites de la guerre en Ukraine et aussi de la forte inflation et surtout des prix élevés de l'énergie et comme pour toutes les mesures, qui viennent en aide aux entreprises, il s'agit là aussi de mesures qui visent à préserver les emplois.

On l'a reconnu que nous sommes tous dans un même bateau.

Si nous faisons quelque chose pour les entreprises, c'est bon aussi pour le salarié. C'est un constat qu'on fait toujours, lorsqu'on va voir les entreprises sur le terrain.

On voit à quel point cette relation est étroite.

Du point de vue de l'entreprise, la mesure la plus importante, c'est la compensation des prix élevés de l'électricité et du gaz.

Cette aide permet ... Bon, toutes les entreprises peuvent en profiter, dont les frais d'énergie représentent 3% du chiffre d'affaires.

Il ne s'agit pas seulement d'entreprises industrielles. On les retrouve dans tous les secteurs qui ont besoin de beaucoup d'énergie.

Avec cette aide nous compensons 30% des coûts supplémentaires qui dépassent le dédoublement des prix de l'énergie.

Je vous fais cadeau des détails, mais c'est environ l'ordre de grandeur.

Une petite ou moyenne entreprise peut ainsi obtenir une aide allant jusqu'à 2 millions d'euros sur l'ensemble de la période qui pour le calcul effectué par la commission pour compenser les suites de la guerre en Ukraine et puis si une perte d'exploitation s'ajoute, ce taux peut passer à 50%, pour quelques entreprises même à 70%.

Donc l'enveloppe financière de toute cette aide s'élève à 525 millions d'euros.

Des aides à court terme : les garanties de l'État.

Si une entreprise contracte un prêt auprès d'une banque, c'est un peu comme pour le prêt de Covid-19, où nous avons aussi donné des garanties publiques. C'est une enveloppe 500 millions d'euros.

C'est une garantie d'État pour les prêts accordés par des banques commerciales.

Il s'agit donc de mesures que nous avons décidées à la tripartite.

Il faudra encore voter une loi et ensuite nous devrons avoir le feu vert de la commission de Bruxelles et j'espère que ce sera la même chose que pour les mesures Covid et qu'on va rapidement pouvoir le faire.

Pour les aides en faveur des prix énergétiques, ce sont des projets que je réalise avec Claude Turmes.

Quand les projets seront sur la table, nous allons les communiquer le moment venu.

Dans la tripartie nous avons aussi décidé d'une aide supplémentaire pour les entreprises de la construction, de l'artisanat et aussi pour le secteur du transport. Des secteurs qui souffrent des prix élevés de l'énergie et qui parallèlement ne peuvent pas profiter des aides pour l'énergie.

Donc c'est une aide où les détails devront d'abord être élaborés.

Puis nous avons encore une autre mesure qui était déjà prévu, mais qui va venir maintenant dans ce paquet de solidarité, à savoir le mécanisme de compensation qui va tout de suite être déposé après les vacances de pâques et va être renouvelé au-delà du cadre qui existe déjà.

Nous pourrons payer des aides dans le cadre des certificats d'émissions de CO2.

Donc c'est une aide qui est importante dans le secteur de l'acier et là nous avons prévu une enveloppe jusqu'en 2030 de 500 millions d'euros, mais qui ont déjà été budgétisés, donc qui ne vont pas se retrouver dans l'enveloppe du paquet de solidarité.

En plus, nous allons regarder vers l'avenir.

Dans la transition énergétique et climatique, nous devons voir comment notre régime des aides peut être adapté à ce que la Commission demande. Vous savez que des réflexions sont en train d'être fait pour adapter le cadre à la transition fossile.

Il y aura de nouveaux instruments, comme par exemple des investissements dans l'infrastructure pour pouvoir encore plus investir dans la transition verte et digitale pour mieux pouvoir l'accompagner et pour la cofinancer.

Et cela aussi sera communiqué à la fin de l'année probablement ou lancé sur la voie hiérarchique.

En fait, c'est une des grandes sélections ou des grandes leçons que nous tirons de cette crise.

Nous devons devenir indépendant par rapport aux énergies fossiles. Nous devons procéder à une décarbonisation de notre économie et cela peut aller avec des aides en faveur des entreprises, donc pour les accompagner dans la décarbonisation.

Et, là, il faudra aussi avoir l'expertise nécessaire dans les entreprises. On va faire un état des lieux, une analyse pour que chaque entreprise individuelle puisse voir où se trouve son potentiel pour faire des économies.

Cela vaut surtout pour les petites et moyennes entreprises.

Tout cela coûte de l'argent et nous sommes en train avec Luxinnovation de développer un nouveau programme pour soutenir ces entreprises où le ministère de l'Économie va donc pouvoir procéder à cet état des lieux et jusqu'à 70% des coûts seront assumés.

C'est une aide maximale à de 100.000 euros.

À long terme aussi une aide a été décidée pour obtenir un parc d'automobile propre.

Avec Claude Turmes, nous envisageons d'introduire un subside financier pour l'achat de camionnettes et de camions avec faibles émissions de CO2.

Parallèlement, une aide sera introduite pour accompagner les entreprises dans leurs projets de décarbonisation.

Là aussi, les détails seront fournis avec le ministère de l'Énergie.

Voilà donc en gros les mesures que nous allons prendre pour aider les entreprises et je pense que, comme ce que nous faisons pour les ménages, il s'agit d'un paquet ciblé où nous allons pouvoir intervenir de manière ponctuelle sans verser de l'argent avec l'arrosoir sur les entreprises.

On l'a dit dans le cadre de la tripartite : il faut travailler de manière ciblé.

Il faut vraiment savoir que nous sommes sur la route de la transformation de notre économie et je pense que ce paquet de solidarité répond aux exigences et maintenant je vais donner la parole à Serge Allegrezza, qui va nous expliquer l'approche avec les quintiles, comment cela fonctionne et c'est aussi important de connaître le point de départ du pouvoir d'achat et aussi notre manière de l'avoir calculé.

[Serge Allegrezza]

Merci monsieur le ministre.

J'ai un document du Statec.

C'est un document qui a été discuté dans la tripartite, qui a été beaucoup utilisé.

Je voudrai seulement donner quelques explications.

On a entendu lors des débats à la Chambre ... On nous a reproché de n'avoir pas fourni suffisamment d'informations.

Donc notre mandat consistait à dire quel est l'impact sur le pouvoir d'achat, de voir quelle est la différence entre ceux qui gagnent plus ou moins.

Les quintiles, ... Bon, c'est pour les ménages par tranche de 20%, pour l'ensemble de la population.

Le quintile 1, par exemple, va jusqu'à 44.000 euros, puis le quintile 2 va de 44.000 à 68.000 et c'est important de faire une différence pour les différents groupes de ménages.

Ensuite, il y avait la question de la compétitivité et notre précision pour l'inflation.

Bon, là, on a vu que tout d'abord une tranche viendrait à échéance en avril.

C'est donc demain, le premier avril et malheureusement le carburant est à 100 dollars pour le baril et alors la prochaine échéance viendrait en août et nos entreprises n'ont pas la possibilité d'augmenter leur productivité en fonction de ce prix et ne pourraient pas absorber ce choc.

Donc c'est important de leur donner la possibilité de compenser cela avec une augmentation de la productivité, mais ils ont besoin de temps pour cela et nous, les prévisionnistes, nous partons de l'hypothèse que nous aurons un prix du carburant de 100 dollars.

Actuellement, nous sommes à 108 et nous ne savons pas ce qu'on va décider et donc il se peut qu'il y ait un choc qui va encore aggraver la situation et c'est important d'avoir une prévisibilité en reportant la prochaine tranche indiciaire d'une année et ce qui est très important, madame Backes l'a dit : nous sommes partis de la perte du pouvoir d'achat.

C'est une notion très importante.

Donc nous avons regardé les dépenses de l'énergie.

Au niveau de l'énergie, ... Bon, avant la pandémie déjà, pendant la pandémie et jusqu'en 2021, nous avions aussi une prévision pour 2022, nous avons vu comment les dépenses ont évolué par personne et vous avez cela sur un graphique à la page 4.

Là, vous voyez clairement que si on regarde par rapport aux revenus, on voit que ceux qui ont peu de revenus sont beaucoup plus défavorisés par rapport aux gros revenus.

Donc il y a une inégalité dans la consommation et donc la perte du pouvoir d'achat est donc très probable.

Mais si on regarde de l'autre côté quels sont les différentes revenues, là, nous avons procédé à des simulations.

C'est le tableau à la page 5, qui a été très utilisé à la tripartie, avec différentes simulations et ce qui est important, c'est qu'on a travaillé quintile.

Si l'index fonctionnait en avril et en août, alors il y aurait une forte perte du pouvoir d'achat, si on ne prenait pas d'autres mesures.

Donc l'index est un bon instrument, mais dans la situation actuelle, il ne suffit pas, surtout pas pour les moins favorisés.

Ensuite, on a décidé pour beaucoup de mesures lors de la table ronde de l'énergie.

C'était une aide, mais nous avons constaté que si on reporte une tranche indiciaire à l'année prochaine, alors il y a quand même encore une lacune qu'il faut combler, donc une perte du pouvoir d'achat pour les quintiles 1 et 2.

Donc pour la distribution des revenus, qui s'élève à 419 euros.

Donc vous voyez que pour 2022, quelle serait la perte du pouvoir d'achat et on a donc discuté comment on pouvait compenser cette perte et toutes les discussions ont tourné autour de cela et on a cherché des mesures dans le dialogue pour compenser ces pertes.

Madame Toussing va sans doute nous parler du crédit d'impôt, qui a finalement été retenu.

Nous sommes ici dans une logique de ménage : comme les gens habitent et comme ils vivent.

Donc les aides qui vont venir, ce sont des aides ou un instrument qui est encore plus généreux que ceux que le Statec avait calculé.

Bon, si on regarde les mesures décidées, je pense que c'est vraiment une surcompensation relativement forte.

Les chiffres rouges disparaissent totalement.

Le pouvoir d'achat est couvert et ceux qui gagnent plus, d'après le tableau, ne s'en tirent pas mal non plus.

Voilà, je vais m'arrêter là.

Vous avez entendu suffisamment de chiffres et madame Toussing va vous dire ce que cela veut dire pour les différents ménages.

[Pascale Toussing]

Merci.

Bon après-midi de ma part.

Beaucoup de choses ont été dites. Madame le ministre des Finances vous a expliqué le détail des crédits d'impôt, tel qu'il sera finalement proposé.

Je ne vais plus dire trop de détails. Monsieur Allegrezza vous a expliqué les origines de nos discussions, dont notamment ce tableau, dont on a parlé.

En tant qu'administration des contributions, ces derniers temps, ces dernières semaines, derniers jours et nuits, on a proposé toute une série de variantes, nous permettant par le moyen des contributions directes de compenser ou surcompenser ces pertes du pouvoir d'achat et, très clair, il est apparu que le crédit d'impôt était le chemin qu'il fallait prendre et qui est également souhaitée par les partenaires sociaux et par le gouvernement.

Les discussions ont été très en détail pour ce crédit d'impôt.

On a parlé des montants, bien entendu.

Nos premières propositions, on les a commencées, voulant travailler avec les crédits d'impôts existants.

C'est le crédit d'impôt salarié, le pensionné et le crédit d'impôt pour indépendants - on voulait les augmenter.

En plus des autres crédits d'impôts qu'on connaît, en plus du salaire minimum.

Finalement, on a décidé de proposer un nouveau crédit d'impôt.

Mais pas seulement. On ne veut pas seulement être plus large dans les tranches de revenus.

Je veux vous rappeler que les crédits d'impôt existants, ils augmentent d'abord avant d'arriver au maximum - pour l'expliquer facilement.

Puis ils sont au maximum et puis, à 80.000 euros par an, ils sont à zéro.

Ici, on a souhaité faire plus, même si ce n'était pas absolument nécessaire sur base du tableau du Statec.

Mais on a prévu donc d'introduire un nouveau crédit d'impôt.

Comme madame Backes l'a expliqué : toutes les personnes qui reçoivent un salaire, une pension, ...

On doit voir comment on va faire pour les indépendants, il faut mettre sur pied une loi.

Il faut bien le faire et donc ... Par rapport au salaire du patron, ils reçoivent dans le premier quintile 84 euros par mois, dans le deuxième entre 84 et 76 et puis pour le troisième quintile, on réduit progressivement jusqu'à 0.

Donc c'est plus que ce qu'on fait aujourd'hui par crédit d'impôt.

Suivant le tableau du Statec, on aurait pu faire beaucoup moins pour compenser le pouvoir d'achat.

C'est sciemment qu'on a décidé de surcompenser le pouvoir d'achat, surtout notamment dans les deux premiers quintiles.

Mais je souhaite ajouter que même si ce n'était pas le but recherché, le fait de la mesure est bien que pour ces deux quintiles, on fait beaucoup plus.

Les gens reçoivent davantage que ce qu'ils avaient eus, s'il y aurait eu cette tranche indiciaire normale, tel que prévu.

Madame Backes nous l'a expliqué déjà.

Un petit mot encore : on a fait allusion que pour ces montants du nouveau crédit d'impôt, il y a déjà les compensations pour l'augmentation de l'impôt CO2.

Tant que pour 2022, que pour 2023.

Pour le reste, les détails sont ici.

Je suis à disposition, s'il y a d'autres questions.

[Yuriko Backes]

Merci madame Toussing.

J'espère qu'ici, avec toutes les explications, tout à l'heure à la Chambre, les explications du Premier ministre et qu'on a pu vous donner ici, qu'il s'agit ici d'un paquet bien ficelé dans l'intérêt des citoyens et du pays et aussi, surtout et pas seulement, pour les quintiles inférieurs 1 et 2, mais aussi 3, afin de compenser la perte du pouvoir d'achat de manière considérable et d'autre part, d'aider les entreprises de ce pays et nous les soutenons également et c'est une situation gagnant-gagnant.

C’étaient des situations et des discussions difficiles, des négociations longues, mais nous, de notre côté, on est satisfait du résultat et j'espère que ses explications étaient utiles pour vous.

Nous sommes à dispositions pour davantage de questions.

[Journaliste]

Bon après-midi. David Marques pour Le Quotidien.

Question plus précise pour la tranche indiciaire 2023. Donc il n’y en a pas qui est prévue pour 2023, si j'ai bien lu. Vous pouvez confirmer ?

[Franz Fayot]

Oui.

[Journaliste]

Donc vous le reportez sur 2023, mais une tranche indiciaire régulière n'est pas prévu ?

[Franz Fayot]

Non

[Journaliste]

Ok.

Question se pose maintenant : dans le communiqué du gouvernement, c'est marqué qu'au cas où une autre tranche viendrait à échéance, la tripartite se réunira une nouvelle fois et, monsieur Fayot, vous avez dit, si c'était le cas, automatiquement elle serait déclenchée.

Qu'est-ce qui est juste ? Est-ce que la tripartie va encore se réunir ou est-ce que c'et d'office que cette tranche indiciaire en plus sera déclenchée ?

J'espère que c'est assez clair.

[Franz Fayot]

Donc les syndicats ont demandé, quand ils ont signé le contrat, aussi ils ont dit, si c'était le cas, on pourrait se réunir.

C'était un souhait, ce qui voudrait dire aussi que l'inflation était beaucoup plus importante que prévu.

On connaît des temps incertains. On ne sait pas ce qui se passera l'année prochaine.

On n'a pas de boule de cristal.

On ne sait pas quelles seront les répercussions, l'évolution de la guerre sur la situation économique.

Donc on n'a pas tout ça sur le radar parce qu'on regarde vers l'Ukraine.

Ce sont des évolutions économiques etc. qu'on ne connaît pas aujourd'hui et c'est pour ça, il nous a paru sage de nous laisser une telle possibilité dans le cadre de la tripartite pour faire une nouvelle réunion.

Mais n'empêche que l'autre possibilité est juste aussi et ce sera le principe, si en 2023 une tranche indiciaire régulière devait venir à échéance, alors elle serait reportée de 12 mois.

[Journaliste]

Deuxième question.

Ces aides aux entreprises qui seront payés, est-ce qu'il y aura une clause pour leur interdire que s'ils reçoivent une aide, il leur sera interdit de licencier ?

[Franz Fayot]

Ce n'est pas prévu.

Pour autant que je sache.

C'est très technique.

Ce cadre.

Typiquement, vous le connaissez dans le cas du chômage partiel, dans le cadre de la Covid.

Les entreprises, qui ont bénéficié du chômage structurel, du travail chômage partiel, ont dû s'engager à ne pas licencier.

Mais je pars du principe que ce n'est pas une condition pour les aides proposées dans ce nouveau cadre.

[Journaliste]

De mon côté encore une question technique : peut-être pour madame Toussing, étant donné que cette compensation se fait par les crédits d'impôts- Comment c'est payé concrètement ?

Est-ce que c'est rétroactivement après la déclaration d'impôt de 2023 ?

Pouvez-vous nous donner des détails à ce sujet ?

[Pascale Toussing]

Merci pour cette question.

Sous condition que cette loi que nous préparons sera votée, il est envisagé que le nouveau crédit d'impôt sera payé ensemble avec le salaire mois par mois ou alors avec la pension ou et à priori à partir d'août 2022 jusque mars 2023.

[Journaliste]

Reporter.lu.

Quelques questions de compréhension par rapport aux chiffres livrés par monsieur Allegrezza.

Le pouvoir d'achat, donc les pertes, se réfère à l'année 2019.

Est-ce que ça veut dire que pendant ces deux dernières années, le pouvoir d'achat des ménages a baissé ?

Sinon on ne peut pas parler de surcompensation, notamment par rapport à l'année dernière ?

[Serge Allegrezza]

C'est un calcul qui tient compte de l'ensemble de ces périodes.

Ce sont des dépenses qui se sont ajoutées en supplément. Donc énergétique et non-énergétiques. C'est le Delta.

C'est le plus qui s'est ajoutée et on a regardé : comment a-t-il été contre-financé par des ménages ?

On tient compte également de la tranche indiciaire de l'année dernière, des augmentations de salaire.

On en a tenu compte et puis on a regardé ce qui restait.

Ce qui devait encore être compensée par l'explosion de dépenses.

C'est un solde de pouvoir d'achat qui n'a pas été couvert.

Donc, là, on a regardé si juste ... On utilise l'index - qu'est-ce que ça va être ?

Qu'est ce qui reste encore ?

Et puis, les négociations ont eu lieu dans le cadre de ces discussions récentes où on a retenu le crédit d'impôt pour justement compenser ce Delta pour 2022 ou 2023 parce que vous avez deux tableaux, un pour chaque année, et vous voyez que 2022 est compensé et 2023.

Et pour 2023, il y aura de nouveau une tranche indiciaire, qui rattrapera de nouveau la perte du pouvoir d'achat, qui aurait eu lieu, qu'on aura décalée.

C'est ainsi qu'il faudra lire le tableau : le solde par-dessus les différentes années.

[Journaliste]

Donc ça veut dire que la dernière ligne du crédit d'impôt manque sur le tableau ?

[Serge Allegrezza]

Donc madame Toussing vous répond sur le crédit d'impôt.

[Journaliste]

Une autre question encore concernant l'indice.

On a parlé des tranches indiciaires qui concernent le salaire. Qu'en est-il des autres services ou par exemple des allocations pour enfants, qui sont également indexés ?

Qu'en est-il ? Est-ce qu'il y aura un effet rétroactif ?

Ou est-ce que les allocations familiales seront déjà augmentés à partir d'août ?

[Franz Fayot]

Vous avez dit, d'une part, il y a des mesures qui ne peuvent pas tomber sur le crédit d'impôt par exemple la bourse CEDIES.

Cela a été indexé par une revalorisation d'adaptation à l'inflation.

La même chose pour le REVIS et aussi pour le revenu minimal pour les personnes handicapées.

Là, il y a des mesures spéciales qui entrent en vigueur et qui vont dans cette direction.

Pour les allocations familiales, ce n'est pas prévu, mais l'année dernière, ils ont été adaptés, indexés.

Si bien que pour les allocations familiales, il n'y a pas de mesures qui sont prévus.

[Journaliste]

Pour être sûre : pour tout ce qui est indexé, tout le reste ne va pas s'appliquer au mois d'août.

[Yuriko Backes]

Oui.

[Journaliste]

Encore une question politique pour monsieur Fayot, peut-être.

Est-ce que vous n'avez pas l'impression que même si c'est une mesure ...

Est-ce que ce n'est pas une mesure spéciale parce que la catégorie d'en bas profite peu plus que les catégories supérieures?

Quelle serait votre réaction à cet égard ?

[Franz Fayot]

Le parti pris ici, c'était de dire : on va faire quelque chose, une mesure sélective.

On n'a pas des moyens illimités. Cette situation budgétaire n'est pas facile.

On ne sait pas trop ce qui va se passer dans les mois à venir et même pendant les deux années à venir.

Donc on ne peut pas ratisser trop large et on cible nos mesures et l'idée, effectivement, était derrière. Donc, c'est effectivement une première cette fois-ci, qu'on le fait de manière si précise, en partant des quintiles, comme Serge Allegrezza l'expliqué. On a vraiment regardé, là, où il y a la perte du pouvoir d'achat et on la compense.

Par ailleurs, on voit que l'indice a un effet que s'il prend tout son effet.

Au niveau des revenus supérieurs, ils compensent davantage et il rajoute de plus de pouvoir d'achat que ce qui est perdu par la dépense énergétique.

C'est effectivement dû aussi au fait que le panier de la ménagère, ici, dans les différentes classes de revenus, est différent.

Donc il existe des discrépances à ce niveau et l'idée derrière ces mesures, le parti prit dès le départ, était d'être sélectif de manière sociale, d'intervenir de manière sélective et, là, le crédit d'impôt est un instrument vraiment très pertinent pour cibler les problèmes, là, où ils frappent le plus.

[Yuriko Backes]

Il est très important que ceux qui perdent le plus en pouvoir d'achat, qu'en compense ces personnes et ceci de manière très large.

On procède de manière ciblée et juste au niveau social et nous l'avons très, très bien réussi avec ce nouveau crédit d'impôt de l'énergie.

S'il n'y a pas d'autres questions, on vous remercie et bonne soirée.